Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 22 (1976)

Heft: 9

Rubrik: Page au féminin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

page au féminin

L'association suisse pour les droits de la femme : la formation civique, principal objectif 1976

Intéresser un plus grand nombre de citoyennes et de citoyens à la vie politique, afin d'appuyer l'intégration politique des femmes, tel est le but principal que s'est fixée l'association suisse pour les droits de la femme (asdf) dans son programme de 1976. A cet effet, l'Asdf met sur pied une série de cours d'instruction civique au sens large du terme. C'est ce qu'a notamment déclaré à Berne la présidente de l'Asdf, Mme G. Girard-Montet, au cours d'une conférence de presse .

En convoquant les journalistes, l'Asdf entendait d'abord rappeler un jubilé : il y aura 5 ans le 7 février que les femmes suisses obtenaient le droit de vote et d'éligibilité sur le plan fédéral « après plus de 75 ans de lutte ». Aujourd'hui, l'association estime que son combat doit être mené sur des bases plus larges pour réaliser la concordance entre l'égalité juridique, sociale et économique de la femme. Des cours seront organisés cette année, qui éclairciront notamment des notions comme l'individu dans la famille, dans la société, l'individu-citoyen, les différentes sortes d'état, les organismes internationaux, etc.

A l'occasion de ce jubilé, l'Asdf a présenté deux messages de nos autorités fédérales. Le conseiller fédéral Ernst Brugger a traité dans un texte le problème « la récession et les femmes », leur demandant d'accepter « dans un esprit de solidarité humaine » que la priorité en matière d'emploi soit accordée aux travailleurs ayant des charges sociales. La présidente a fait remarquer qu'il faudrait surtout offrir quelque chose aux femmes et pas toujours leur demander des sacrifices. Quant au conseiller fédéral Huerlimann, il a présenté dans son message la Commission fédérale pour les questions féminines, nouvellement créée. L'Asdf a encore donné une statistique sur la présence des femmes dans les législatifs cantonaux.

Le canton de Genève vient en tête des cantons romands (2e position suisse) avec 16 pour cent de femmes au grand Conseil. Vaud en a 8,1 pour cent, Fribourg 6,9 pour cent, Neuchâtel 6,1 pour cent et le Valais 5,4 pour cent. Enfin une brochure a été remise aux journalistes, énumérant un certain nombre de discriminations et lacunes lésant la femme en droit suisse. La présidente a également rappelé qu'en matière d'avortement, l'Asdf avait proposé la solution des délais. (ats)

Séance sur la situation de la femme étrangère en Suisse

Parmi tous les groupes sociaux mis en marge par notre société, celui des femmes étrangères est certainement l'un des plus touchés. Lors d'une séance organisée à Berne par l'office de contacts « Etrangers - Suisses », les difficultés éprouvées par les étrangères et les solutions éventuelles de leurs problèmes ont été au centre des discussions.

Ainsi que l'a révélé une oratrice suisse, la grande majorité des femmes étrangères en Suisse font partie de la classe inférieure. Ce sont soit des ouvrières non qualifiées ou spécialisées, soit des femmes d'ouvriers. Ainsi leurs problèmes tenant à la fois des problèmes de la classe ouvrière et des difficultés spécifiques, propres aux femmes étrangères, elles ressentent souvent plus intensément ces difficultés. S'ajoute également à cela le fait que bien souvent leur situation juridique est déplorable.

Il s'agit donc de trouver une solution à divers problèmes, tel que celui de la maternité (planification familiale, naissances, garderies d'enfants, jardins d'enfants, écoles) et du monde du travail (syndicats, participation). En tant que Suisses, on doit se demander ce que l'on attend des étrangers, hommes et femmes. Il ne faut en aucun cas leur voler leur identité ou étouffer leur façon de penser. Ainsi que l'a indiqué une étrangère, il existe en Suisse une énorme pression visant au désaveu de l'identité, « comme si on voulait que l'étranger renie ses parents ». Les Suisses commettraient une grave erreur en voulant simplement assimiler les étrangers au lieu de les intégrer tels qu'ils sont dans notre société.

Une des tâches principales des organisations féminines suisses est « de s'informer » en donnant la parole aux étrangères.

Parmi les moyens proposés pour venir en aide aux femmes étrangères figurent la création de garderies d'enfants et l'organisation de cours de langues. (ats)